

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Morais-Chiasson	Numéro de permis 2005755	Date d'inspection Le 09 février 2023	
Nom de l'établissement Garderie La Girouette		Numéro de téléphone (506) 358-1183	
Adresse 4 rue Beaulieu Saint-Isidore NB E8M 1T3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : j) les dossiers d'inspection et les fiches d'entretien des détecteurs de fumée, des avertisseurs de fumée et des extincteurs. Commentaires : Document manquant.	24(1)(j)	28 févr. 2023	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Commentaires : Document manquant.	24(1)(k)	28 févr. 2023	
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Commentaires : Document manquant.	28(2)	28 févr. 2023	
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications. Commentaires : Document manquant.	33(3)	28 févr. 2023	

### Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 3 dossiers sur 5.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 3 dossiers sur 5.
- Les pratiques à feu n'ont pas été tenues, j'ai eu une discussion avec l'exploitante afin que ce soit tenu mensuellement.

Discussion avec l'exploitante de m'envoyer un courriel quand les lacunes seront conformes.

- Les vérifications d'équipement fix n'ont pas été tenues, j'ai eu une discussion avec l'exploitante afin que ce soit tenu mensuellement.

Pendant ma surveillance, les enfants sont en jeu libre et font des casse-têtes.

Commentaires généraux

original signé par  
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 février 2023

Date

original signé par  
Julie Morais-Chiasson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 février 2023

Date